

Service des pétitions  
du Grand Conseil du canton  
de Genève  
Rue de l'hôtel de Ville, 14  
1200 Genève

Les habitants du 6 rue du Conseil Général  
c/o Serge Paquier  
6 rue du Conseil Général  
1205 Genève

*Concerne: nuisances sonores (musique extérieure)*

Genève, le 13 août 2011

Madame, Monsieur,

Je m'adresse à vous suite à une discussion entre les voisins de l'immeuble du 6, rue du Conseil Général. Nous nous voyons contraints de déposer une pétition à l'attention du Service des pétitions du Grand Conseil.

Il se trouve en effet que les nuisances sonores sous forme de musique dégradent considérablement la qualité de vie des habitants de notre quartier.

Si nous acceptons les concerts officiels de la fête de la musique, ceux du premier mai (le concert s'est arrêté seulement après minuit), ceux du 1<sup>er</sup> août, sans compter la fête de la course de l'Escalade et des promotions et ainsi de suite, il devient impossible de subir encore d'autres sources de musique en provenance du quartier.

Une quinzaine de jours, après la fête de la musique, il y a eu de la musique avec force de décibels en provenance des Bastions dans le cadre d'une fête Gay Pride. Et cela de 13h à 22h30 sans discontinuer et avec le son qui est largement monté au fil de la journée et plus encore en soirée.

Une semaine ou une quinzaine plus tard, un samedi après-midi, des personnes munies d'un pick up ont balancé des décibels de 13h à 18h, depuis la porte des Bastion qui donne sur la place Neuve. M'étant déplacé, les deux personnes à l'œuvre m'ont expliqué qu'elles aimaient la musique et qu'elles disposaient de toutes les autorisations.

Le pire s'est déroulé pendant le week-end du 1<sup>er</sup> août. Une entreprise du nom de Cafélux (ou quelque chose comme cela) cela a installé une sorte de bar sur le toit d'Uni-Dufour avec de forts amplificateurs et un disc jockey pour mener l'ambiance. Nous situant juste en face à quelques mètres seulement du toit d'UNI-Dufour, côté rue de Saussure de notre immeuble, nous avons subi de plein fouet, et nous pesons no mots, une musique sans discontinuer tous les jours du vendredi au lundi, plus de huit heures de musique par jour de 17h à 1h15 du matin pour le premier soir. J'ai appelé la police vers 0h45, ce qui explique peut-être que le son a un peu diminué les autres soirs et la musique s'est interrompue un peu plus tôt vers 0h30. J'ai également rappelé la police vers 1h45 le soir suivant où la personne de la centrale de police m'a précisé que je devrai appeler tous les soirs, car il y aura encore ce genre de manifestations

pendant quatre mois et que ces personnes disposaient des autorisations. Comme l'installation reste en place sur le toit d'Uni-Dufour, on peut craindre le pire.

Or quelle ne fut pas ma surprise lorsque j'ai téléphoné mardi 2 août au *Service des autorisations*, lequel m'a clairement précisé que jamais une telle autorisation ne pouvait être donnée, et qu'il serait une bonne chose que d'envisager une pétition à adresser au Grand Conseil. Je dois vous dire que nous sommes consternés d'apprendre qu'une entreprise sans autorisation puisse nous envoyer de telles nuisances sonores pendant plus de 32 h sur quatre jours.

Le plus malheureux est cette expérience sur les toits d'Uni-Dufour a donné des idées à d'autres personnes qui ont inondé (en fin de semaine passée) de leur musique le quartier chacun à leur tour, depuis les jardins des hôtels particuliers qui surplombent la Cité de 22h à 24h, puis d'autres ont repris le relais jusqu'à fort tard dans la nuit vers la rotonde des Bastions. Les personnes viennent avec leurs amplificateurs et s'amuse toute la nuit. J'ai souvent appelé la police ces derniers temps pour ces nuisances sonores nocturnes.

En conséquence, nous vous demandons d'agir le plus rapidement possible pour que cessent ces nuisances sonores et puis dans un second temps de prendre en compte notre pétition.

En tant que représentant des habitants du 6, rue du Conseil Général, je reste à votre disposition pour vous fournir des précisions.

Je vous souhaite une bonne réception de ce document et vous prie de recevoir mes salutations respectueuses.

Les habitants du 6, rue du Conseil  
Général

***Annexe 1 à la pétition du 13 août 2011 par les habitants de l'immeuble au 6, rue du Conseil Général. Il y a urgence à intervenir.***

Les craintes exprimées dans notre pétition quant à une répétition des nuisances sonores en provenance du toit du bâtiment Uni-Dufour par l'entreprise *Café deluxe* s'avèrent malheureusement bien réelles, puisque lors de la collecte des signatures, une habitante (Karine Soller qui s'est déjà renseignée auprès de l'université) a pris soin de consulter le site internet de *Café deluxe*.

Le constat est tout simplement affligeant. Il est annoncé que pendant pas moins de cinq semaines, du 16 août au 25 septembre nous aurons droit à huit, voire neuf heures de musique en plein air, de 17h à minuit les lundis, mardis et mercredis et de 17h jusqu'à 1h du matin les jeudis, vendredis et samedis (voir annexe 2, le flyer). Il y a donc urgence à intervenir.

C'est totalement impensable et inadmissible pour les habitants de l'immeuble qui ont vraiment souffert des quatre jours qui leur ont déjà été infligés. Que dire de personnes qui, à leur retour de leur travail vont devoir encore subir une invasion de décibels dans leur appartement?

Que dire encore des enfants qui habitent l'immeuble et qui doivent faire leurs devoirs? Que dire encore que les enfants comme les adultes seront dérangés jusqu'à minuit, alors même que les dates coïncident avec la rentrée scolaire et la reprise du travail?

Au regard des arguments présentés, la seule solution qui s'impose est tout simplement d'interdire que ce genre de nuisances sonores générées en plein air dans une zone habitée, puisse se répéter. Car il faut bien savoir que les terrasses des bars, cafés et restaurants n'ont pas le droit de «mettre de la musique», comme nous l'ont précisé le Service des patentes et des autorisations.

En vous remerciant de l'attention que vous allez accorder à notre requête urgente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur nos salutations respectueuses.

Pour les habitants du 6, rue du Conseil  
Général,  
Serge Paquier et Karin Soller